

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 12 AVRIL 2023 - 19H00**

- *Approbation du Procès-verbal de la séance du Mercredi 22 mars 2023 - 19H00. Adopté à l'unanimité*
- *Approbation de l'ordre du jour*
- *Désignation du secrétaire de séance : Christine PERROT*
- *Information au conseil municipal des décisions du Maire*
 - *Décision 2/2023 : Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPDR) - Extension du système de vidéosurveillance (coût prévisionnel 81 967 € HT - subvention sollicitée : 40 983 €)*

1. Plan Climat Air Energie Territorial : charte d'engagement des partenaires

Rapporteur : Frédéric MASSIP

La charte a pour objectif de formaliser l'engagement de tous les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du syndicat mixte du bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la sorgue, de la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse.

Par la signature de la charte, la commune s'engage à :

- Contribuer au PCAET,
- Sensibiliser et communiquer sur la transition énergétique et écologique,
- Réduire l'empreinte carbone de son patrimoine et/ou de son activité,
- Favoriser une économie locale et circulaire,
- S'adapter au changement climatique et préserver la biodiversité.

Adopté par 16 voix pour et 2 abstentions (Marie-Line LLAMAS et Sylvana MACAIGNE)

2. Fiscalité 2023

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Pour 2023, le Maire proposera de reconduire les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à l'identique, comme indiqué ci-dessous :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,11 % - produit attendu : 1 230 007 €

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35,74 % - produit attendu : 16 012 €

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,95 % - produit attendu : 70 771 €

Adopté à l'unanimité

3. Indemnités des élus 2022

Rapporteur : Frédéric MASSIP

La Loi dite « engagement et proximité » exige la communication aux conseillers municipaux d'un état de l'ensemble des indemnités des élus siégeant au sein de l'assemblée. Le Maire précise que cet état a été joint à la convocation de la séance du jour. Cette communication ne fait ni l'objet d'un débat, ni d'un vote.

NOM de l' élu	Mandature 2020-2026 Fonction	Montant des indemnités brutes annuelles (en euros)	Montant des frais de déplacement, hébergement	TOTAL
Frédéric MASSIP	Maire Vice-président LMV	24 504.60 13 129.92	640.40	38 274.92
Philippe STROPPIANA	1 ^{er} adjoint	9 402.90	24.60	9 427.50
Aurore STELLA	2 ^{ème} adjointe	9 402.90	/	9 402.90
Michel REY	3 ^{ème} adjoint	9 402.90	/	9 402.90
Sandrine CASTINEIRA	4 ^{ème} adjointe	9 402.90	/	9 402.90
Jean-François DUBOIS	5 ^{ème} adjoint	9 402.90	/	9 402.90

4. Budget primitif 2023

Rapporteur : Frédéric MASSIP

Le Maire présentera les éléments constituant le Budget primitif 2023. Ce budget prévisionnel s'élève pour :

- La section de fonctionnement : 1 907 368,55 €
- La section d'investissement : 1 286 892,44 €

Adopté par 16 voix pour et 2 abstentions (Marie-Line LLAMAS et Sylvana MACAIGNE)

Le Maire lève la séance à 19H30

le Maire de Mau

Frédéric MASSIP